

**RÉPUBLIQUE DE GUINÉE**

*Travail – Justice - Solidarité*



**LETTRE DE POLITIQUE SECTORIELLE DE L'ÉDUCATION (LPSE)**

**CONAKRY, 2012**

## **1. Introduction**

La Lettre de Politique Sectorielle de l'Éducation (LPSE) est l'aboutissement d'un processus de réflexion sur les problèmes et défis majeurs du secteur de l'éducation. Elle s'appuie sur les lettres de politiques sous-sectorielles de : (i) l'enseignement pré universitaire et éducation civique, (ii) l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; (iii) l'emploi, enseignement technique et formation professionnelle; (iv) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et quelques politiques spécifiques comme l'éducation préscolaire et l'éducation inclusive. Elle est une version réajustée de la LPSE 2007.

La LPSE a fait l'objet d'échanges et de discussions non seulement au sein du système de l'éducation, mais aussi avec d'autres départements ministériels, institutions républicaines et la société civile. Après un processus participatif et itératif, la LPSE consacre la volonté politique des autorités compétentes guinéennes d'accorder une priorité accrue au secteur de l'éducation et de la formation d'une part, d'adopter une nouvelle approche sectorielle pouvant contribuer à un développement soutenu du système, d'autre part.

## **2. CONTEXTE**

La LPSE couvre la période 2013-2015. Elle s'inspire de la Déclaration de Politique Educative de Septembre 1989, de la Loi d'Orientation du Système Educatif (1998), des Recommandations des Conférences Mondiales de l'Éducation (Jomtien 1990, Dakar 2000, Bamako 2000, Paris 2005), de la Déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des politiques thématiques du système éducatif guinéen et de la Loi d'Orientation de la recherche. Elle tient compte également des leçons tirées de la première phase du Programme Education Pour Tous (PEPT1), des recommandations issues du Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN, 2004), les assises nationales des états généraux de l'éducation (octobre 2008), du premier salon de l'éducation nationale (septembre 2011), des conclusions de la table ronde sur l'enseignement technique et la formation professionnelle au service de l'emploi et du développement et les orientations du plan quinquennal 2011-2015. Aussi, les principales orientations dégagées par la LPSE, sont en harmonie avec le DSRP intérimaire.

Elle prend en considération les fortes aspirations au changement de l'ensemble des populations guinéennes en général, de la couche juvénile en particulier et de la volonté politique des autorités de la troisième République de faire de la Guinée un pays émergeant. Dans la réalisation de ces aspirations légitimes, la mise en œuvre des réformes de l'éducation et de la recherche est un levier déterminant pour la formation de citoyens responsables capables de s'insérer positivement dans le processus de développement socio-économique. C'est dans cette dynamique que le Gouvernement Guinéen a déclaré en 2011 l'enseignement technique et la formation professionnelle deuxième priorité du secteur

éducatif après l'enseignement de base. Aussi, l'environnement actuel, caractérisé par l'avènement de la société de l'information et de l'économie du savoir, exige l'apprentissage le long de la vie dans un monde dominé par la science, la technologie et les innovations.

Grâce à la mise en œuvre des projets et programmes antérieurs, la Guinée a fait des progrès significatifs en matière de couverture scolaire à tous les niveaux, traduisant une poursuite des tendances d'évolution depuis le PASE 1 (Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Education, 1990-1994) et reflétant en partie les effets bénéfiques des investissements dans le secteur de l'éducation par le Gouvernement, l'assistance bi et multilatérale, la participation des communautés locales et le développement de l'enseignement privé.

L'offre d'éducation préscolaire reste encore l'apanage de la zone urbaine. Le système repose principalement sur le privé qui concerne plus de 92% des effectifs préscolaires et 80% des établissements d'éducation préscolaire. Moins de 1% des enfants sont inscrits dans le public. Le Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) en 2011 est de 9%.

Les Taux Bruts de Scolarisation (TBS) ont connu une réelle augmentation au primaire, en passant de 34% à 80 % entre 1990 et 2011, au premier cycle du secondaire de 12% à 45%, et au second cycle du secondaire de 5% à 26% sur la même période. En termes d'équité, le TBS des filles au primaire par exemple a évolué de 63 à 73 % entre 2001 et 2011. De même, le TBS en zone rurale est passé de 43% à 61% pour la même période.

Au niveau de l'alphabétisation, le taux d'analphabétisme a été estimé en 2005 à 65% en général, 74% pour les femmes contre 55,14% chez les hommes. En zone rurale, il est de 80,16% contre 47,45% en zone urbaine. Depuis cette date, aucune référence d'évolution n'est disponible.

Dans l'enseignement technique et professionnel, le nombre d'élèves pour 100 000 habitants a augmenté, en moyenne, de 90 à 283 entre 1990 et 2011 et le nombre d'étudiants à l'enseignement supérieur pour 100 000 habitants est passé de 87 à 1100 en moyenne, durant la même période.

La mise en œuvre des méga projets dans le secteur minier requière des ressources humaines locales compétentes et compétitives. Le système éducatif doit former au moins 5200 ouvriers, techniciens, techniciens supérieurs et ingénieurs dans les six prochaines années pour répondre aux besoins de main d'œuvre du secteur minier, pour la construction.

Les projets et programmes antérieurs ont également permis d'obtenir des résultats importants en matière de formation initiale et continue des enseignants et chercheurs, la production et l'acquisition de manuels, ouvrages, matériels didactiques et de laboratoires, la rénovation de nombreux programmes d'enseignement dans les différents cycles basée sur l'approche par compétences, la disponibilité des résultats de nombreuses études et évaluations. L'effectif des personnels enseignants au primaire a connu une progression remarquable grâce à une politique de formation-contractualisation et de recrutement des enseignants. La mise en place d'un cadre institutionnel et de procédures de gestion décentralisée et déconcentrée a permis une plus grande responsabilisation des structures de formation et de recherche.

Malgré ces progrès, l'éducation et la recherche restent confrontées à des déficits de performances pour atteindre les objectifs d'une éducation de qualité. Ces déficits se traduisent entre autres par : (i) une allocation insuffisante de ressources budgétaires et des arbitrages peu efficaces ; (ii) un taux insuffisant de rétention scolaire, notamment au préscolaire, au primaire et au premier cycle du secondaire; (iii) une faiblesse des capacités d'accueil et des conditions d'enseignement; (iv) des disparités d'ordre géographique, de genre et de revenus en matière de scolarisation et de rendement scolaire; (v) une pléthore d'élèves et d'étudiants par groupe pédagogique, notamment en zone de forte concentration démographique; (vi) une multiplicité d'approches pédagogiques et de formation des enseignants dont l'impact dans la classe n'est pas évidente, (vii) la faiblesse des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles, (viii) la prédominance de la théorie sur la pratique ; (ix) le manque d'ateliers, de laboratoires, de matières d'œuvres et autres intrants; (x) le manque de vulgarisation des Technologies de l'Information et de la Communication en Education (TICE); (xi) l'insuffisance de qualification et vieillissement du personnel à divers niveaux, (xii) l'insuffisance de motivation pour attirer et fidéliser les meilleures ressources humaines ; (xiii) l'insuffisance de la formation continue des formateurs et chercheurs ; (xiv) l'insuffisance d'études et de structure de formation des formateurs pour le non formel ; (xv) le non élargissement de l'éducation de base au secondaire 1.

L'ensemble de ces préoccupations nécessite un réajustement des priorités et des objectifs stratégiques conséquents. Ce processus doit être de nature participative et inclure toutes les parties prenantes et les partenaires qui interviennent dans le secteur.

### **3. Principales priorités**

La vision du Programme Sectoriel de l'Education (PSE), en relation avec la stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement, se situe dans l'articulation des objectifs suivants :

- Soutenir le système éducatif pour favoriser la croissance économique, considérée comme le principal moteur de la réduction à terme de la pauvreté ;
- Cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités liées au genre, aux zones, aux revenus et éviter l'exclusion ;
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie à même de produire du capital humain qui réponde aux demandes des secteurs informel et moderne de l'économie pour offrir une éducation de qualité à tous les apprenant(e)s à travers un meilleur dispositif de gestion du rendement du système éducatif, l'accroissement de l'accès à tous les niveaux et un meilleur suivi de l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage.

Le Gouvernement entend, ainsi, orienter ses actions vers les options stratégiques suivantes :

- Conforter les progrès de l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation par l'amélioration de la couverture et de la rétention, de la qualité des apprentissages et la correction des disparités à tous les niveaux ;
- Améliorer et diversifier l'offre éducative à tous les niveaux ;
- Valoriser l'enseignement technique professionnel, adapter la formation professionnelle aux exigences techniques et technologiques du marché de l'emploi. et promouvoir l'emploi à travers l'insertion socioprofessionnelle des diplômés;
- Développer des mécanismes de régulation des flux entre les différents paliers du système éducatif par : un arbitrage conséquent entre quantité et qualité;
- Intensifier la formation des enseignants polyvalents du secondaire en s'inspirant des expériences réussies dans la formation initiale des maîtres du primaire et former des enseignants et chercheurs de qualité en nombre suffisant pour répondre aux besoins de l'enseignement technique professionnel et de l'enseignement supérieur ;
- Capitaliser et généraliser les expériences réussies en matière de participation communautaire dans la gestion de l'école et de planification du développement de l'éducation au niveau déconcentré ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan sectoriel de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles en vue d'une transformation plus efficace des intrants en résultats ;
- Intensifier la lutte contre l'analphabétisme à travers des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;
- Promouvoir l'éducation préscolaire pour une meilleure contribution à la qualification des apprentissages au primaire ;

- Elargir l'Education de Base au secondaire 1
- Améliorer la gouvernance du système et des institutions à tous les niveaux ainsi que l'assurance qualité ;
- Mettre en place un fonds pour le développement de la science et de la technologie ;
- Renforcer le partenariat avec les Organisations Non Gouvernementales, les communautés, les PTF, les Organisations de la Société Civile, les secteurs privé et informel.

Par ailleurs, le PSE contribuera à la lutte contre les formes intolérables de travail des enfants se livrant à des travaux marginaux par le développement des structures de récupération et de scolarisation.

A tous les niveaux de l'éducation, le Gouvernement accordera une attention particulière aux préoccupations transversales relatives à la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, à la promotion de l'équité, à l'éducation spéciale, civique, environnementale, artistique et sportive.

#### **4. Politiques de développement**

La LPSE se développe selon cinq programmes qui sont : (i) le préscolaire ; (ii) le pré universitaire et l'éducation civique ; (iii) l'alphabétisation et l'éducation non formelle ; (iv) l'emploi, l'enseignement technique et professionnel ; (v) l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation technologique. Chaque programme se dévoile en trois composantes : l'accroissement de l'accès, l'amélioration de la qualité et le renforcement de la gestion. Une synthèse des composantes des différents programmes est faite ci-dessous. Il reste entendu que l'exhaustivité de leur contenu se retrouve dans les lettres sous-sectorielles.

#### *4.1 Accès*

L'objectif primordial de cette composante est d'atteindre un taux d'accès en première année de 100% en 2015 (95% pour les filles, 93% en milieu rural dont 87% pour les filles) pour un taux d'achèvement primaire de 95% en 2020 (87% pour les filles, en milieu rural 77% dont 69% pour les filles). Pour y parvenir, le développement de la carte scolaire, la sensibilisation des communautés, l'incitation à la demande de scolarisation, l'amélioration du taux de rétention et la généralisation des expériences positives pour le maintien des enfants à l'école, de la jeune fille en particulier, seront assurés.

L'accroissement des capacités d'accueil se fera à travers la réalisation d'un programme de construction, réhabilitation d'infrastructures et d'équipements à tous les niveaux. Dans cette même optique, la normalisation des écoles à cycle incomplet, l'amélioration de la pratique des classes multigrades et la réduction progressive de la double vacation dans les zones de forte concentration démographique seront poursuivies. Pour répondre à la demande de plus en plus pressante de main d'œuvre dans tous les secteurs de l'Economie Nationale le dispositif de formation professionnelle sera modernisé et renforcé à travers la création de nouvelles institutions de formation technique et professionnelle : construction de huit écoles Régionales des Arts et Métiers (ERAM), l'Ecole régionale des Métier des mines et du pétrole, l'Ecoles Modernes de l'hôtellerie et du tourisme, les centres d'apprentissages et de formation professionnelle dans l'agriculture, l'élevage et la pêche, les centres préfectoraux et régionaux préscolaires publics. Des appuis seront donnés pour promouvoir l'enseignement pré universitaire privé, l'enseignement professionnel et technique privé surtout dans le secteur du génie. La mise en œuvre d'une politique dynamique de maintenance sera soutenue à tous les niveaux.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le Gouvernement envisage de réaliser les actions inscrites dans le plan quinquennal au compte de cet ordre d'enseignement en particulier la création de quatre universités régionales et d'une université nationale, des écoles doctorales, deux centres d'excellence, deux instituts (en sciences fondamentales et sciences sociales).

Le Gouvernement mettra en place des mécanismes de régulation des flux d'élèves entre les différents niveaux d'enseignement pour assurer un développement cohérent et équilibré du système. Des dispositions seront ainsi envisagées pour une meilleure gestion des taux de transition entre les différents cycles, du primaire au supérieur. Les sortants du primaire et du secondaire bénéficieront de formations professionnelles dans des filières porteuses. L'implantation de ces nouvelles filières exige des investissements importants en termes d'infrastructures et d'équipements.

A l'horizon 2015, un doublement des effectifs d'élèves sera enregistré au niveau de l'enseignement secondaire général et le triplement en enseignement technique et professionnel. Cette forte croissance nécessite l'amélioration des capacités d'accueil dans les zones rurales et de forte concentration démographique, le rapprochement des offres aux bénéficiaires. Aussi, les effectifs d'apprenants et d'étudiants de l'enseignement technique classique et de l'enseignement supérieur devront-ils être en relation avec les besoins de l'emploi et le marché du travail. Des approches alternatives (formation à distance, unités mobiles de formation, formation par alternance, enseignement supérieur privé etc.) seront soutenues.

En matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, il s'agit d'alphabétiser 705 000 jeunes et adultes avec 70% de femmes dans les différents types de centres (Centre d'alphabétisation fonctionnelle, Centre d'alphabétisation à visée professionnelle, centre NAFA etc). L'accent sera mis sur les zones rurales notamment dans les préfectures où les taux d'alphabétisation et de scolarisation sont faibles et la stratégie faire-faire sera maintenue.

#### **4.2 Qualité**

L'amélioration de la qualité de l'éducation et de la recherche constitue un défi majeur à relever. Les actions à mener doivent être mieux ciblées et orientées vers la qualification des apprentissages visant à former des ressources humaines capables de répondre aux exigences techniques et technologiques du marché de l'emploi qui facilite leur insertion socio professionnelle. Un programme de formation continue des formateurs des institutions de formation technique et professionnelle sera instauré et exécuté. Les approches pertinentes des projets éducatifs initiés depuis le PEPT1 dans les domaines de développement de la petite enfance, de formation initiale et continue des enseignants, des apprentissages et de leur suivi-évaluation, des réformes curriculaires, de production et acquisition de manuels et matériels didactiques seront capitalisées et exploitées en un système cohérent et soutenable ayant un impact réel dans la salle de classe.

Le Gouvernement accordera une attention soutenue au développement de l'éducation préscolaire à l'échelon national à travers la promotion des établissements préscolaires publics et les centres d'encadrement communautaire, intégrant des aspects d'éveil, d'éducation, nutritionnels, sanitaires et de protection.

Sur la base de l'expérience actuelle, le Gouvernement veillera au respect des critères de sélection des bacheliers à la formation initiale des enseignants du primaire. La formation initiale des enseignants en nombre suffisant dans les Ecoles Normales d'Instituteurs sera renforcée sur le

plan de la qualité (respect du calendrier et des normes de formation, implantation des nouveaux modules, renforcement de l'encadrement de la formation pratique, etc.), en vue d'améliorer les compétences professionnelles des futurs maîtres.

La formation continue sera poursuivie à travers la généralisation des expériences réussies, notamment les projets d'école et d'établissement et l'encadrement de proximité des maîtres.

Face à l'expansion rapide de l'enseignement secondaire, la mise en place d'un dispositif de formation initiale intensive et continue de professeurs polyvalents pour les collèges et lycées permettra de répondre aux besoins urgents en personnels enseignants. Aussi, dans la perspective de la diversification des filières au secondaire, un accent particulier sera mis sur le développement des enseignements scientifiques et technologiques.

Pour offrir un environnement favorable à l'enseignement/apprentissage et à l'émergence des jeunes talents, le Gouvernement entend dynamiser les écoles d'excellence (collège et lycée).

Le Gouvernement veillera à améliorer et diversifier l'offre de formation professionnelle et technique par : (i) le développement des institutions, la réalisation des infrastructures scolaires et la mise à disposition des matériels et des équipements didactiques, (ii) la formation continue des formateurs (iii) la promotion de l'apprentissage et des formations professionnelles de courte durée.

Des mesures spécifiques seront envisagées pour l'approvisionnement correct et constant des institutions de formation et de recherche en matière d'œuvre et autres intrants.

Le Gouvernement fera de la formation des formateurs un point d'honneur. Des mesures efficaces seront envisagées pour assurer la satisfaction des besoins ciblés en personnel enseignant. Ainsi, la Formation des formateurs en enseignement technique et formation professionnelle (ETFP), des éducateurs du préscolaire, des enseignants du primaire, des maîtres d'éducation physique et sportive, des animateurs en environnement et météorologie, des agents alphabétiseurs sera envisagée. Dans les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle, l'utilisation des caractères N'KO et coranique harmonisés, la vulgarisation des bonnes pratiques innovantes telles que le REFLECT, la pédagogie des textes (PDT), la méthode d'apprentissage de la langue seconde à partir des acquis de l'alphabétisation (ALSAA) sont autant d'approches qu'il faudra poursuivre.

Un accent particulier sera mis sur la formation initiale et continue des formateurs en ETEP, en éducation non formelle et au supérieur pour palier le manque de personnel, le vieillissement et la sous-qualification d'une bonne partie.

Le Gouvernement accordera une attention soutenue à la formation initiale et continue des éducateurs du préscolaire dans les ENI.

La réussite de la réforme de l'enseignement supérieur dans le cadre du «LMD» (Licence Maîtrise Doctorat) passera également par le recrutement et la formation de personnels enseignants et de recherche compétents et la disponibilité des ressources documentaires en vue de relever le niveau de la qualité des enseignements. Des initiatives en faveur des écoles doctorales seront soutenues.

Le renforcement des capacités de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée pour la formation des enseignants et des personnels d'encadrement du secondaire et des ENI figurera parmi les actions prioritaires du Gouvernement.

Tirant les leçons des évaluations des apprentissages des élèves et eu égard aux difficultés d'insertion socioprofessionnelle des diplômés des établissements professionnels et de l'enseignement supérieur, le Gouvernement entend mettre en œuvre des mesures concrètes visant à faire acquérir des compétences requises par les apprenants de chaque palier du système éducatif. Ces mesures concernent, entre autres : (i) la mise en œuvre des programmes bâtis selon l'approche par compétences ; (ii) l'augmentation du temps d'apprentissage ; (iii) l'amélioration du niveau de compétences des élèves en lecture et en calcul ; (iv) le renforcement du dispositif d'encadrement, de suivi et d'évaluation des apprentissages ; (v) l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement (TICE); et (vi) le développement du partenariat impliquant les secteurs privé, public et informel.

Le français étant la langue d'enseignement, sa maîtrise par les élèves et étudiants fera l'objet d'activités visant le renforcement des aptitudes de communication en langue française.

Le Gouvernement envisage l'utilisation des langues nationales dans le processus d'amélioration des apprentissages dès les premières années de scolarité des élèves.

L'acquisition des équipements et des intrants pédagogiques constituera un point d'application important pour l'amélioration des conditions d'enseignement apprentissage à travers : (i) la disponibilité des manuels scolaires et matériels didactiques ; (ii) l'aménagement des coins-lecture et des bibliothèques et les centres de documentation et d'information; (iii) le développement de laboratoires ; (iv) la mise en place d'un

système de maintenance des équipements et des infrastructures ; (v) l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des diplômés ; (vi) la création et le développement des centres d'accès Internet et leur équipement ; et (vii) le financement adéquat des activités de recherche et d'innovation

### **4.3 Gestion**

Cette composante prend en charge les questions de gouvernance, de coordination, de pilotage. Tout en s'engageant à rehausser le financement public du secteur (à 25% au moins des ressources intérieures), et à assurer une répartition intra-sectorielle conséquente, le Gouvernement mettra en place une série de mesures permettant d'améliorer l'efficacité, l'équité et la transparence dans la gestion des dépenses publiques afin d'assurer une bonne gouvernance à travers : (i) l'introduction de l'approche budget programme sur la base d'un cadre de dépenses à moyen terme; (ii) le renforcement des mécanismes de mise à disposition des ressources financières aux niveaux central et déconcentré de l'éducation; (iii) l'appui aux projets d'école et d'établissement et aux plans préfectoraux et communaux de développement de l'éducation sur la base d'un plan stratégique de développement du secteur ; (iv) l'octroi de subventions pour la promotion des établissements d'enseignement privé sur la base des critères de performance; (v) l'octroi de budget aux institutions de recherche et centre de documentation en fonction de la pertinence des programmes et projets de recherche et (vi) la rétention des meilleures ressources humaines dans le secteur à travers une politique viable d'amélioration des conditions de vie et de travail.

Pour atteindre l'objectif d'une scolarisation primaire universelle de qualité, la part des dépenses courantes de l'éducation de base dans les ressources du secteur atteindra 50% d'ici à 2015.

Le Gouvernement poursuivra également la qualification de la gestion du système éducatif par le biais de la participation communautaire et du secteur privé, notamment par le renforcement de l'implication des Associations des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole dans la prise de décision, la mobilisation et la gestion des ressources destinées aux écoles.

La stratégie de renforcement des capacités de gestion des ressources humaines du secteur sera poursuivie.

La restructuration des services centraux et déconcentrés de l'éducation s'inscrit parmi les activités prioritaires à conduire pour améliorer le rendement du système.

La décentralisation et l'autonomisation des institutions universitaires et scientifiques ont été proclamées comme politique gouvernementale visant le renforcement de la bonne gouvernance à la base. Cette démarche, dans le secteur éducatif, bénéficiera du soutien nécessaire à la concrétisation du transfert de ressources et de responsabilités aux collectivités locales dans la gestion de l'école et des centres.

Aussi, les capacités de gestion des ressources humaines, matérielles et financières des structures à tous les niveaux seront renforcées par le biais de formations adaptées et l'utilisation d'outils modernes de gestion. Le Gouvernement poursuivra l'assainissement du fichier du personnel enseignant. Il adoptera des mesures incitatives, notamment : (i) l'application du statut particulier des enseignants et chercheurs ; (ii) le paiement de primes de performance aux enseignants ainsi que (iii) la construction de logements d'enseignants dans les zones rurales en premier lieu. Il veillera également au recrutement et à la prise en charge à temps des nouveaux maîtres et de leur fonctionnarisation progressive.

Le gouvernement accordera une place de choix à la promotion de l'emploi par : (i) l'appui à l'insertion socioprofessionnelle; (ii) l'installation de Maisons de l'Emploi à Conakry et à l'intérieur du pays ; (iii) la révision de la politique nationale de l'emploi ; (iv) la conduite des enquête et recensement des entreprises et demandeurs d'emploi ; (v) la mise en place de la plate-forme des Services publics de l'emploi.

Au niveau du non formel, l'accent sera mis sur les mécanismes de reconnaissance, de validation et de certification des différentes formes d'apprentissages. Des manuels de procédures seront élaborés et mis à la disposition de l'ensemble des acteurs pour le respect des normes et valeurs éducatives et une définition claire et précise des rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs et partenaires évoluant dans le domaine de l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle(AENF). Il est aussi envisagé la création d'un Fonds national de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle (FONAENF).

Le dispositif de pilotage du système éducatif favorisera le développement d'initiatives par les acteurs des structures d'exécution, les partenariats et les espaces de concertation. L'existence de tableaux de bords à chaque niveau d'exécution (central, régional, préfectoral, sous-préfectoral et écoles) permettra de réaliser un suivi-évaluation des différentes actions. La mise en place d'une stratégie de communication du secteur incluant les TIC facilitera la circulation de l'information et la mise en synergie des actions des différents intervenants.

Pour bâtir une vision partagée du programme sectoriel et favoriser une meilleure coordination des interventions, le Gouvernement, en collaboration avec l'ensemble des partenaires techniques, financiers et sociaux, mettra en place un cadre de coopération dynamique.

La création de bureau de stratégie de développement de la prospective à l'enseignement supérieur et la mise en place d'un conseil supérieur de l'éducation seront envisagées.

### **5. Mesures de mise en œuvre**

L'exécution du PSE sera ancrée au sein des structures pérennes des Ministères en charge de l'Education et de la Petite Enfance. Les directions techniques, les unités de projet, les services d'appui au niveau central, les services déconcentrés ainsi que les établissements d'enseignement et de recherche seront responsabilisés dans l'exécution des activités du programme.

Le renforcement des capacités des différentes structures impliquées sera envisagé dans les domaines ci-après : (i) la formation en management/leadership, en administration scolaire et en suivi-évaluation ; (ii) les conditions de travail (construction et équipement du siège des services centraux de l'éducation, construction-réhabilitation et équipement des bureaux des structures déconcentrées) ; (iii) les moyens logistiques; et (iv) les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires au fonctionnement.

### **6. Principaux résultats attendus**

A la lumière des objectifs majeurs de la politique de développement de l'éducation, les principaux résultats attendus à l'horizon 2015 sont présentés ainsi qu'il suit :

- Le taux d'accès en 1<sup>ère</sup> année du primaire sera de 100 pour cent en 2015 (83% en 2011)
- Le taux d'achèvement du cycle primaire sera de 88 pour cent en 2015 (58% en 2011)
- Le taux de transition du primaire au collège passera de 59% en 2011 à 72% en 2015
- Le taux de transition du collège au lycée passera de 69% en 2011 à 38 % en 2015
- Les dépenses courantes de l'éducation en pourcentage des ressources propres de l'Etat atteindront 25% en 2015 (19% en 2011)
- la part des dépenses courantes de l'éducation de base dans les ressources du secteur atteindra 50% d'ici à 2015
- Atteindre au moins 1% du PIB pour la recherche
- Le nombre d'étudiants du supérieur pour 100 000 habitants sera de 1 100 en 2015
- Le nombre d'enfants dans le préscolaire atteindra 326 107 en 2015 (150 073 en 2011)
- Le Taux d'analphabétisme baissera de 65% à 50% en 2015